

Séance du comité administratif du 3 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 3 février 2026, à 11 h à la salle du conseil de la MRC de L'Érable situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Sont présents :

M. Gervais Pellerin, préfet, maire d'Inverness
M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Marc Morin, maire de Plessisville
M. Raphaël Guérard, maire de Princeville
M. Donald Lamontagne, maire de Saint-Pierre-Baptiste.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 13 janvier 2026 – Procès-verbal – Approbation
5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation
6. Administration et développement du territoire
 - 6.1 Soutien aux entreprises en matière d'immigration – Contrat de service – Autorisation
 - 6.2 Bilan de la formation du personnel – Dépôt
 - 6.3 Table des MRC Centre-du-Québec – Contribution annuelle aux frais de fonctionnement – Autorisation
7. Ressources humaines
 - 7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation
8. Aménagement du territoire
 - 8.1 Mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques – Offre de service – Approbation
9. Correspondance – Documents déposés
 - 9.1 Julien Drolet – Demande de commandite
 - 9.2 Centre d'action bénévole de L'Érable – Demande de commandite
 - 9.3 Équipe de robotique PLS 5618 – Demande de commandite
10. Divers
11. Période de questions
12. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, M. Gervais Pellerin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2026-02-019 Sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 3 février 2026

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2026-02-020 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en retirant cependant le point suivant :

9.1 Julien Drolet – Demande de commandite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 13 janvier 2026 – Procès-verbal – Approbation

CA-2026-02-021 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 13 janvier 2026;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2026 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation

CA-2026-02-022 ATTENDU la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise aux membres du comité administratif;

ATTENDU les prévisions de dépenses d'une somme de 59 637,80 \$;

ATTENDU les ratifications de dépenses d'une somme de 67 925,66 \$;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier certifie qu'il dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise au comité administratif le 3 février 2026 totalisant 127 563,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Administration et développement du territoire

6.1 Soutien aux entreprises en matière d'immigration – Contrat de service – Autorisation

CA-2026-02-023 ATTENDU QUE depuis 2025, la MRC de L'Érable a recours aux services de M^{me} Isabelle Paquin, consultante réglementée en immigration canadienne (CRIC) afin de desservir les entreprises de la MRC de L'Érable et leurs travailleurs en répondant à leurs questions liées à l'immigration;

Séance du comité administratif du 3 février 2026

ATTENDU QUE la MRC souhaite renouveler le contrat avec M^{me} Paquin pour l'année 2026, afin de permettre aux entreprises de la MRC de L'Érable d'obtenir gratuitement des services professionnels en matière d'immigration;

ATTENDU l'offre de M^{me} Paquin datée du 25 janvier 2026 pour une banque de 50 heures utilisables sur une période maximale de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER le contrat de service à conclure avec M^{me} Isabelle Paquin, consultante réglementée en immigration canadienne, pour une banque de 50 heures d'une somme de 5 500 \$, plus les taxes applicables, et les frais de déplacement, le cas échéant;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2026 – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, le contrat de service à conclure avec M^{me} Paquin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Bilan de la formation du personnel – Dépôt

CA-2026-02-024

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, tout employeur, dont la masse salariale à l'égard d'une année civile excède le montant fixé par règlement du gouvernement, est tenu de participer au développement des compétences de la main-d'œuvre en consacrant à des dépenses de formation admissibles un montant représentant au moins 1 % de sa masse salariale;

ATTENDU le bilan de la formation du personnel de la MRC de L'Érable et du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE du bilan de formation soumis pour l'année 2025, et ce, tant du personnel de la MRC que du SSIRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Table des MRC Centre-du-Québec – Contribution annuelle aux frais de fonctionnement – Autorisation

CA-2026-02-025

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable participe à la Table des MRC Centre-du-Québec afin de discuter et traiter des dossiers régionaux;

ATTENDU QUE la Table des MRC Centre-du-Québec, par sa résolution numéro 2025-10-06 adoptée par son conseil d'administration le 23 octobre 2025, demande une contribution financière aux cinq MRC du Centre-du-Québec afin d'assurer son bon fonctionnement et répondre aux besoins de chacune des MRC;

ATTENDU QUE pour l'année 2026, la contribution de la MRC de L'Érable s'établit à 3 874 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la contribution financière de 3 874 \$ de la MRC de L'Érable aux frais de fonctionnement de la Table des MRC Centre-du-Québec;

Séance du comité administratif du 3 février 2026

D'AUTORISER le paiement de cette contribution à même les activités financières 2026 – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines

7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation

CA-2026-02-026 ATTENDU le rapport présenté par le directeur général exposant les décisions qu'il a prises concernant la gestion des ressources humaines au sein de l'organisation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport du directeur général soumis aux membres du comité administratif en date du 3 février 2026 et de ratifier les décisions prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Aménagement du territoire

8.1 Mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques – Offre de service – Approbation

CA-2026-02-027 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, en vertu d'une convention conclue avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), s'est vu octroyer une subvention d'un montant maximal de 289 550 \$ pour la réalisation des activités nécessaires à la mise en œuvre de son plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE le PRMHNN de la MRC de L'Érable a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 18 juin 2025, lequel a été approuvé par le ministre le 10 juillet 2025;

ATTENDU QUE pour l'activité 2 de la programmation pour la mise en œuvre du PRMHNN, la MRC désire retenir les services d'une firme afin d'obtenir un rapport météorologique des fortes précipitations observées au mois de juillet 2025, et caractériser l'intensité des épisodes en mm/h en considérant toutes les municipalités du territoire;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme MétéoGlobale inc. pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APROUVER l'offre de service de la firme MétéoGlobale inc. datée de janvier 2026 pour la réalisation d'un rapport météorologique des fortes précipitations observées au mois de juillet d'un montant de 5 000 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même l'aide financière de 289 550 \$ octroyée à la MRC de L'Érable pour la réalisation des activités nécessaires à la mise en œuvre du Plan régional de milieux humides et hydriques;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 3 février 2026

9. Correspondance – Documents déposés

9.1 Julien Drolet – Demande de commandite

Ce point a été retiré lors de l'adoption de l'ordre du jour.

9.2 Centre d'action bénévole de L'Érable – Demande de commandite

CA-2026-02-028 ATTENDU la demande de commandite soumise par le Centre d'action bénévole de L'Érable (CABÉ) pour la soirée hommage aux bénévoles qui aura lieu au Complexe Hôtelier du Pré à Princeville, le 23 avril 2026;

ATTENDU QUE le CABÉ est un organisme sans but lucratif, dont la mission est de promouvoir l'action bénévole tout en répondant à différents besoins du milieu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'AUTORISER une commandite de 250 \$ au Centre d'action bénévole de L'Érable;

DE PROCÉDER au paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2026 – Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Équipe de robotique PLS 5618 – Demande de commandite

CA-2026-02-029 ATTENDU la demande de commandite soumise par l'équipe de robotique PLS 5618 de la Polyvalente La Samare en vue du Festival de robotique qui aura lieu à Montréal du 9 au 11 avril 2026;

ATTENDU QUE la MRC souhaite encourager les initiatives qui mettent en valeur un trait distinctif des individus et des organismes du milieu;

ATTENDU QUE cette compétition favorisera le rayonnement de la MRC de L'Érable à l'échelle régionale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'AUTORISER une commandite de 500 \$ à l'équipe de robotique PLS 5618 de la Polyvalente La Samare;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2026 – Dons et commandites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

Aucun point n'est ajouté.

11. Période de questions

Une période de questions est prévue, conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

Séance du comité administratif du 3 février 2026

12. Levée de la séance

CA-2026-02-030 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gervais Pellerin, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier